



Dans le cadre de la loi de transition énergétique, l'usage des pesticides chimiques est INTERDIT depuis le 1er JANVIER 2017 sur une grande partie des espaces ouverts au public. Cette mesure, avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, est une avancée majeure pour la protection de la biodiversité et de la santé. La réduction et l'interdiction bientôt de l'utilisation des pesticides est une nécessité au regard de leurs effets sur la santé humaine. Ils contaminent et polluent les nappes superficielles et les nappes profondes (appliqués sur la voirie, les terrains de sport, ils sont très vite entraînés vers les fossés et cours d'eau...). Les herbicides, insecticides et fongicides largement utilisés par les professionnels et les particuliers sont une menace pour notre santé et pour la biodiversité animale et végétale. Il sera nécessaire dorénavant de changer nos habitudes. En France à ce jour plus de 5000 communes sont engagées dans des démarches de réduction ou de suppression des pesticides chimiques dans leurs espaces publics. Celles-ci ont choisi depuis quelques temps :

- ⇒ des plantations diversifiées qui garantissent un écosystème riche, avec des plantes vivaces qui assurent un fleurissement continu..
- ⇒ une grande ville a décidé de placer des cosses de cacao au pied des plantes pour empêcher l'eau de s'évaporer et contrer la pousse des "mauvaises herbes".
- ⇒ une ville moyenne de 4000 hab. a créé des jachères sauvages dans les jardins de la commune pour éviter le désherbage et favoriser le retour d'abeilles, de papillons, de coccinelles...

La Charmée étudie actuellement ce qui est le plus avantageux pour aller, dans le village et ses espaces publics, vers le "ZERO PHYTO". L'entente inter communale permettra l'utilisation d'une balayeuse pour le nettoyage des trottoirs. D'autres méthodes mécaniques comme la binette, la brosse rotative seront peut-être envisagées. Pour tous des solutions existent, comme les méthodes thermiques; infra-rouge, flamme directe, vapeur, eau chaude.. Mais c'est sans doute notre regard qui doit se modifier et ne plus considérer les pissenlits et les herbes folles ici ou là, comme du "sale" ou de la négligence. Non, nos techniciens verts ne font pas la sieste ! Ils participent à la mise en place du ZERO PESTICIDE et à une nouvelle gestion de la végétation. Pensons nous aussi à privilégier une tonte assez haute pour priver de lumière les plantes indésirables. Utilisons des solutions préventives pour empêcher ces herbes de gagner du terrain ; paillages différents, plantes couvre-sol... Acceptons une nature moins maîtrisée et donc plus sauvage ! Nous pouvons aussi favoriser le développement d'une faune utile en installant des nichoirs à mésanges afin que celles-ci participent au contrôle des chenilles processionnaires dans les pins. Et tous, petits ou grands jardiniers de La Charmée, tentons le coup ! Joyeux printemps et bon jardinage !—

> Pour éliminer vos produits dangereux : www.adivalor.fr/collectes.

> RDV sur [écophyto-pro.fr](http://ecophyto-pro.fr).